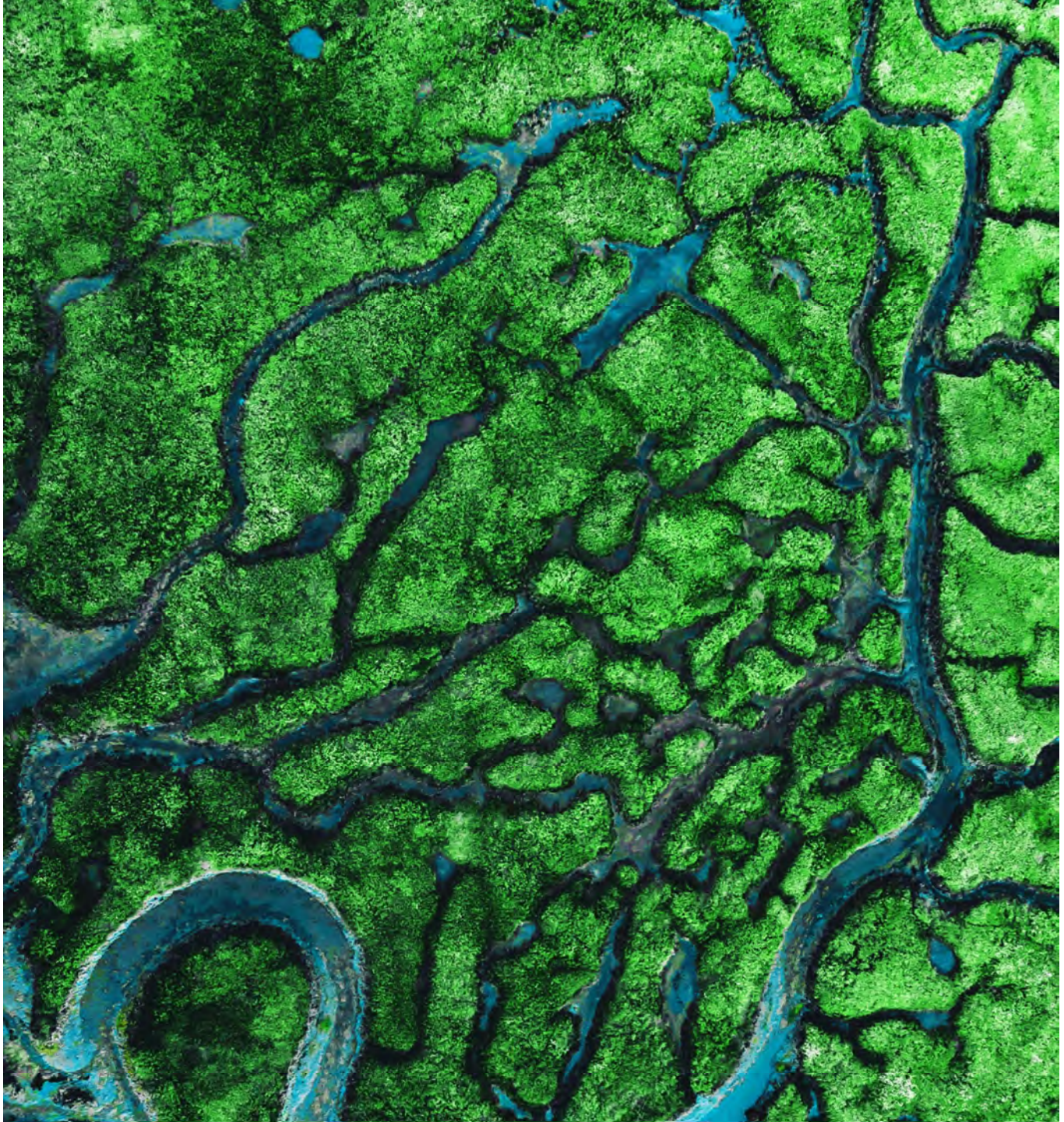


Contribution des fonds aux ODD

Analyse des methodologies de rattachement des fonds d'investissement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change

Qu'est-ce que les ODD ?

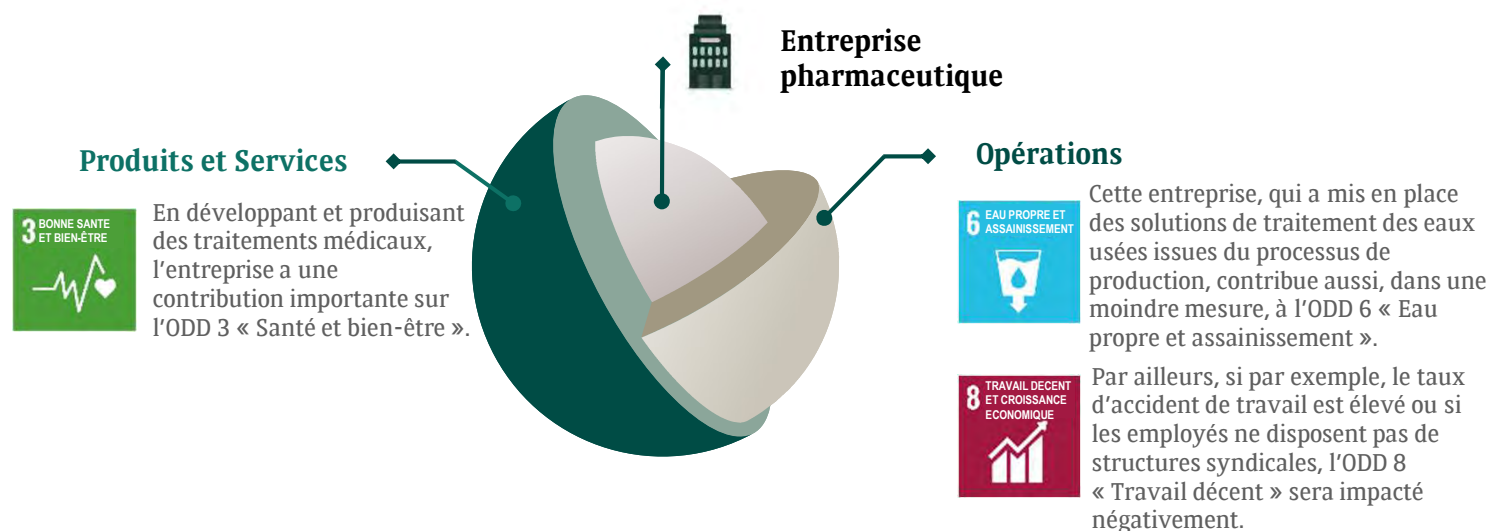
Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, que les Etats membres de l'ONU se sont engagés à atteindre à l'horizon 2030. Ils répondent à des défis globaux, comme la pauvreté, le réchauffement climatique, la prospérité, la justice, etc. Omniprésents à l'agenda des décideurs nationaux comme internationaux, ils sont devenus un référentiel à partir duquel les entreprises mesurent leur impact extra-financier.



Comment un fonds d'investissement peut-il avoir un impact sur les ODD ?

Les entreprises peuvent contribuer à un ou plusieurs ODD via les **produits et services** qu'elles proposent, et/ou via leurs **opérations** internes. Ces contributions sont mesurées et agrégées au niveau du portefeuille. Les entreprises peuvent aussi avoir un impact négatif sur un ODD.

Exemple du rattachement des ODD d'une entreprise



Un investisseur peut contribuer aux ODD en choisissant des fonds investis dans des entreprises qui mènent des projets ayant un impact positif sur les ODD.

Pourquoi BNP Paribas Wealth Management analyse les méthodologies de rattachement des fonds aux ODD ?

Il n'existe pas de standard de rattachement des entreprises aux ODD. Les sociétés de gestion ont mis en place leurs propres approches, souvent à partir de données provenant de fournisseurs spécialisés. Ces méthodologies sont naissantes et diffèrent d'une société de gestion à l'autre.

BNP Paribas Wealth Management analyse systématiquement les méthodologies mises en place par les sociétés de gestion. Cela permet de valider que l'impact annoncé sur les ODD est tangible et d'avoir une compréhension précise des rapports d'impact associés.

Les 3 étapes du rattachement

#1

Analyse de la construction de l'univers d'investissement

BNP Paribas Wealth Management s'assure que la société de gestion dispose d'une procédure de gestion des controverses des émetteurs et filtre ces derniers pour ne garder que ceux qui ont des pratiques ESG vertueuses. Ensuite, la société de gestion doit identifier les émetteurs qui ont mis en place des solutions générant un impact positif sur les ODD, via une analyse de leur activité et un dialogue avec eux.

#2

Analyse des règles de rattachement des émetteurs aux ODD

Les sociétés de gestion peuvent rattacher les émetteurs aux ODD de différentes manières. Les plus courantes sont illustrées ci-dessous.

Entreprise
ou secteur
d'activité

Rattaché à un Thème : « Mobilité durable et infrastructures » (qui peut regrouper les ODD 6, 7, 9 et 11)



Rattaché à un ODD : ODD 6 "Clean water and sanitation"



Rattaché à une cible ODD : « Cible 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, les déchets et les émissions de produits chimiques »



Les sociétés de gestions les plus rigoureuses soumettent le rattachement d'un titre à un ODD au respect de critères chiffrés. Par exemple, un niveau minimum de chiffre d'affaires réalisé en lien avec le thème, l'ODD ou la cible d'un ODD peut être imposé.

Certains ODD sont difficilement rattachables à des produits et services, comme l'ODD « Egalité des sexes ». Le rattachement s'effectue alors au travers de l'analyse des pratiques internes de l'entreprise (opérations).

#3

Analyse du calcul de la contribution du fonds aux ODD

BNP Paribas Wealth Management analyse les rapports sur les ODD publiés par les sociétés de gestion, afin de classer les contributions d'un fonds aux ODD. Il s'agit d'exclure les contributions non significatives et de les classer en deux catégories : **Primaire** et **Secondaire**, selon les méthodologies utilisées par les sociétés de gestion pour calculer la contribution d'un portefeuille aux ODD.

A retenir

- Cette méthodologie valide la fiabilité des approches des sociétés de gestion pour cartographier leurs fonds aux ODD et faire rapport sur les ODD.
- Il tient compte des spécificités des méthodologies de chaque entreprise d'investissement.
- Il capture spécifiquement les ODD auxquels le fonds apporte une contribution significative.

DEFINITION

ODD

Les Objectif de Développement Durable (ODD) sont 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, que les Etats membres de l'ONU se sont engagés à atteindre dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Retrouvez plus d'information ici : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

AVERTISSEMENT

La contribution des fonds aux ODD est mesurée en fonction de la composition du portefeuille à un moment donné. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer, ce qui peut affecter l'exposition aux ODD. Les informations fournies par le métier Wealth Management de BNP Paribas, à savoir les « ODD Primaires » et les « ODD Secondaires », sont mises à jour annuellement. Ces informations peuvent ne pas tenir compte des mouvements récents des titres en portefeuille.

Le présent document marketing est fourni par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, une société anonyme française au capital de 2 468 663 292 €, siège social 16 bd des Italiens 75009 Paris - France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, supervisée et agréée en tant que Banque par la Banque centrale européenne (« BCE ») et en France par l'« Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution » (« ACPR ») française et l'« Autorité des Marchés Financiers » (« AMF ») française (ci-après BNP Paribas). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires permettant d'assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction préalable de transaction. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA et les sociétés de son Groupe (« BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être distribué, publié, reproduit ou révélé par les destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes à l'égard desquelles une telle offre, sollicitation ou vente est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucun cas être considéré comme un prospectus. Les informations fournies ont été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, et les précautions raisonnables, l'exactitude ou l'omission du document ne sera pas reconnue. BNP Paribas n'atteste et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, retour, performance, effet ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) ou le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations relatives aux performances historiques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Avant d'investir dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investissement. Tout investisseur doit entièrement comprendre les caractéristiques de la transaction et, en absence de disposition contraire, être financièrement capable de supporter la perte de son investissement et vouloir accepter un tel risque. L'investisseur doit se rappeler que la valeur d'un investissement ainsi que les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse et que les performances passées ne sauraient préfigurer les performances futures. Tout investissement dans un produit décrit est soumis à la lecture préalable et à la compréhension de la documentation constitutive du produit, en particulier celle qui décrit en détail les droits et devoirs des investisseurs ainsi que les risques inhérents à un investissement dans ce produit. En absence de disposition écrite contraire, BNP Paribas n'agit pas comme conseiller financier de l'investisseur pour ses transactions.

Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction ; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.
© BNP Paribas (2022). Tous droits réservés.

RETROUVEZ NOUS



wealthmanagement.bnpparibas



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change